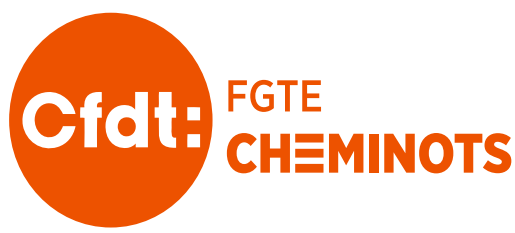


INTÉRESSEMENT SNCF OPTIM' SERVICES



**PROPOSITION D'AVENANT
2024 OUVERT À
LA SIGNATURE DES
ORGANISATIONS
SYNDICALES !**



EXPLICATIONS

Depuis les élections professionnelles, la CFTD a négocié le premier accord intéressement qui sera versé aux salariés de OPTIM' SERVICES en 2025 au titre des résultats de l'année 2024. Fidèle à ses principes, la CFTD Cheminots a consulté ses adhérents, et, mesurant particulièrement l'attente des salariés, a signé ce jour l'accord Intéressement.

L'INTÉRESSEMENT EN QUELQUES MOTS

Il s'agit d'un dispositif qui permet de verser une prime aux salariés en fonction des résultats et performances de l'entreprise. La prime est calculée chaque année selon différents critères. Il est validé notamment par l'URSSAF afin de vérifier qu'il ne s'agit pas d'une substitution à une rémunération régulière. L'accord doit être déposé avant le 30 juin de l'année civile.

PRINCIPALES CLAUSES ET CRITÈRES DE L'ACCORD :

DURÉE

- Accord conclu pour deux exercices sociaux : 2024 (payé en 2025) et 2025 (payé en 2026).
- Renouvelable par tacite reconduction pour la même durée (sauf demande de renégociation dans les trois mois précédant l'échéance.)

BÉNÉFICIAIRES

- Tous les salariés de SNCF Optim'services (cadre permanent ou contractuel) avec au moins 3 mois d'ancienneté.
- Pour mémoire, l'intéressement est soumis à l'imposition sur le revenu, sauf si les sommes sont affectées au plan d'épargne groupe (PEG).

CINQ CRITÈRES DE PERFORMANCE POUR LE CALCUL DE L'INTÉRESSEMENT

- Des indicateurs financiers :
 - o Respect du budget annuel des charges d'exploitation.
 - o Niveau de résultat opérationnel restitué aux membres clients, dit « clause tunnel », le GIE n'ayant pas vocation à faire des bénéfices.
- Indicateurs Clients :
 - o Progression de la satisfaction client et progression du Net Promoter Score (NPS), mesurée à partir du taux de recommandation par les clients, sur une échelle de 0 à 10.
- Indicateurs Qualitatifs :
 - o Sensibilisation des salariés à la sécurité via e-learning.
 - o Maîtrise de l'empreinte carbone : volume de stockage des messageries Outlook



Pour aller plus loin
Cliquez ici pour consulter le courrier de la CFTD Cheminots sur l'Intéressement Groupe

(*) du budget annuel

(**) objectif arrêté

(***) Le NPS est calculé en soustrayant le pourcentage de détracteurs (notes de 0 à 6) de celui des promoteurs (notes de 9 et 10).

Critère de performance	Objectif (**)	Poids /100	Niveau d'atteinte et montant associé			
			Non atteint	Partiel	Atteint	Superperformance
Respect du budget annuel des charges d'exploitation (*)	330,6 M€	35	Charges > 340,5 M€ soit +3% → 0€	340,5 M€ (+3%) >= Charges > 333,9 M€ (+1%) → 122,5€	333,9 M€ (+1%) >= Charges > 327,3 M€ (-1%) → 262,5€	Charges < 327,3 M€ (-1%) → 350€
Niveau de résultat opérationnel restitué aux membres clients du GIE	3 M€	20	< 1 M€ → 0€	1 M€ <= résultat < 3 M€ → 70€	3 M€ <= résultat < 6 M€ → 150€	>= 6 M€ → 200€
Progression du taux de satisfaction client (***)	76,5%	15	Satif° < 74,5% → 0€	74,5% <= Satif° <= 75,5% → 52,5€	75,5% < Satif° <= 76,5% → 112,5€	Satif° > 76,5% → 150€
Progression du Net Promoter Score (NPS)	27	15	NPS < 23 → 0€	23 <= NPS < 27 → 52,5€	NPS = 27 → 112,5€	NPS > 27 → 150€
Sensibilisation des salariés au e-learning Sécurité	60% de participation avec 80% réussite	5	< 55% → 0€	55% <= taux < 60% → 17,5€	60% <= taux <= 62% → 37,5€	Taux > 62% → 50€
Maîtrise de l'empreinte carbone : volume de stockage de la boîte mail	8 Go en moyenne par salarié	10	Vol. > 9 Go → 0€	8 Go < Vol. <= 9 Go → 35€	7 Go <= Vol. <= 8 Go → 75€	Vol. < 7 Go → 100€
TOTAL			0 €	350 €	750 €	1 000 €



AVIS DE LA CFDT CHEMINOTS : LE MONTANT DE L'INTÉRESSEMENT AFFICHE EN SURPERFORMANCE UN MONTANT À 1000 € MAXI, LA CFDT JUGE CELA INSUFFISANT AU REGARD D'AUTRES ACCORDS D'INTÉRESSEMENT. DE PLUS, LES CRITÈRES FINANCIERS ONT UNE TROP FORTE INFLUENCE SUR LE MONTANT VERSÉ (55% DU NIVEAU GLOBAL). NÉANMOINS DANS LE CONTEXTE ACTUEL, MESURE LES ATTENTES DES SALARIÉS SNCF OPTIM SERVICES FACE AU VERSEMENT DU MONTANT DE L'INTÉRESSEMENT ET SAURA SE POSITIONNER EN RESPONSABILITÉ ET AVEC PRAGMATISME.



LA CFDT A OBTENU LORS DE LA NÉGOCIATION :

- **UNE AUGMENTATION DE 100€ DU BUDGET «OBJECTIF ATTEINT », QUE LE CRITÈRE SÉCURITÉ INCITE À LA PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET NE SOIT PAS COERCITIF.**
- **L'INTÉGRATION D'UNE DIMENSION SOCIÉTALE DÉVELOPPÉE SUR LE CRITÈRE EMPREINTE CARBONE DES BOITES MAIL. EN OUTRE, ELLE A DEMANDÉ À L'ENTREPRISE DE FACILITER L'ACTION DES SALARIÉS EN ACCOMPAGNANT MANAGÉRIALEMENT LA SENSIBILISATION ET EN PROPOSANT DES OUTILS SIMPLIFIANT LE NETTOYAGE DES BOITES MAILS.**

DEPUIS 2015, LA CFDT EST ENGAGÉE DANS LA NÉGOCIATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS D'INTÉRESSEMENT AU SEIN DU GROUPE SNCF. ACTUELLEMENT ET CONFORMÉMENT À LA LOI IL EXISTE UN ACCORD PAR SSAS, PLUS CET ACCORD GIE OUVERT À LA SIGNATURE DES OS.

RÉCEMMENT UNE JURISPRUDENCE A OUVERT LA POSSIBILITÉ DE NÉGOCIER UN INTÉRESSEMENT AU PÉRIMÈTRE DU GROUPE SNCF, LA CFDT A DONC IMMÉDIATEMENT SAISI LE DRH DU GROUPE SNCF.

FAIRE RECONNAÎTRE L'IMPLICATION ET L'ENGAGEMENT DES CHEMINOTS EST UNE PRIORITÉ CFDT. EN COMPLÉMENT DE L'INTÉRESSEMENT NOUS CONTINUONS DONC DE REVENDIQUER LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD PARTAGE DE LA VALEUR.

